

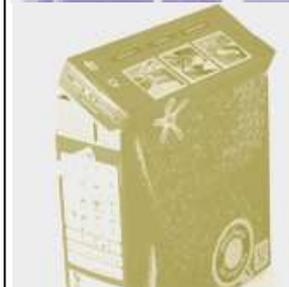
Guide pratique pour l'éco-conception des produits emballés

LES OBJECTIFS

Les termes « éco-conception », « éco-conçu »... sont parfois galvaudés et finissent par avoir une définition à géométrie variable. Il devient alors difficile de faire parvenir un message clair de prévention à :

- ◆ L'entreprise : **comment** s'y prendre ? (qu'elle soit fabricant d'emballage, conditionneur ou distributeur).
- ◆ Le consommateur : **que signifie** un produit et/ou un emballage "éco-conçu" ?

La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits. En 2000 puis en 2011, le CNE a réalisé un guide pratique à destination des entreprises dans le but de faciliter l'éco-conception des emballages et diminuer leur impact sur l'environnement au cours de leur cycle de vie. Le guide complet est disponible sur www.conseil-emballage.com et ce document en est la synthèse.



LES ENJEUX DE L'ECO-CONCEPTION

Agir pour un moindre impact environnemental de produits développés.

S'interroger sur la conception, la fabrication, la distribution et l'usage des produits existants, en vue d'en réduire leur impact sur l'environnement.

Identifier et maîtriser les risques et les coûts inhérents au cycle de vie complet du produit.

Etre source d'optimisation/réduction de coûts de transports, des matières et des emballages.

Préempter et anticiper les signaux faibles émis par les parties prenantes qu'ils s'agissent de donneurs d'ordre, d'associations de consommateurs, d'associations de protection de l'environnement ou des pouvoirs publics.

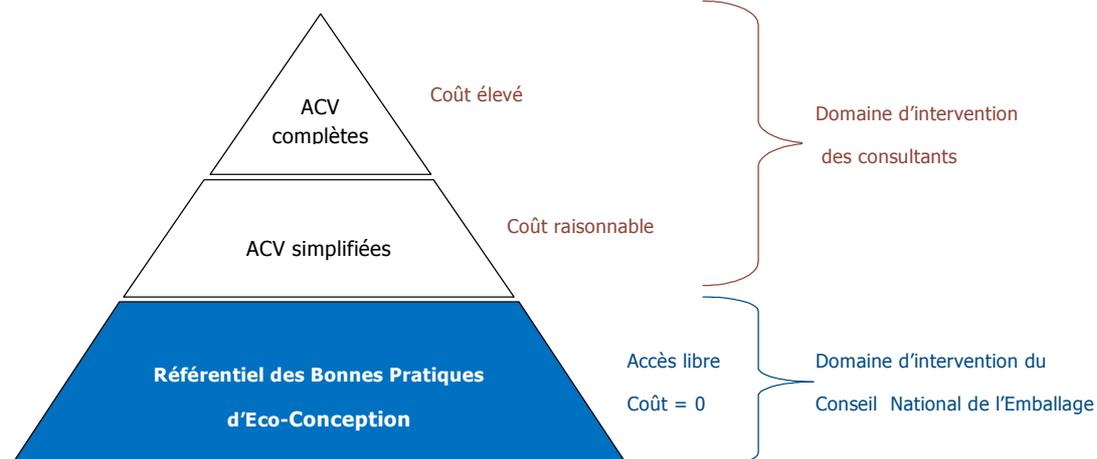
Anticiper toute évolution réglementaire.

S'approprier l'environnement comme un levier de management interne dans les processus d'innovation et de créativité des entreprises.

Donner du sens en apportant une valeur d'image positive de l'entreprise dans la société dès lors que la démarche est sincère et robuste.

En faire une vraie source de différenciation dans un univers concurrentiel, recruter ainsi de nouveaux clients et capter de nouveaux marchés.

Outils d'aide à la décision





OPTIMISER L'EMBALLAGE EN CONSERVANT SES FONCTIONS ESSENTIELLES

La démarche d'éco-conception est un axe clé du développement d'un emballage et elle ne doit pas nuire aux fonctions que l'emballage apporte aux produits et aux consommateurs :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ Contenir et conserver le contenu◆ Protéger le produit◆ Stocker et transporter◆ Regrouper◆ Faciliter les opérations de conditionnement du produit | <ul style="list-style-type: none">◆ Permettre la traçabilité du produit◆ Etre visible et véhiculer les valeurs de la marque, de l'entreprise◆ Informer le consommateur◆ Faciliter l'usage |
|--|--|

REGLEMENTATION ET NORMES POUR L'ECO-CONCEPTION DES EMBALLAGES

LA REGLEMENTATION

La Directive européenne 94/62/CE, modifiée par la Directive 2004/12/CE, relative aux emballages et aux déchets d'emballages, définit la prévention des déchets d'emballages comme « la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement.

Le **Code de l'Environnement** précise en outre que « les producteurs, importateurs ou exportateurs doivent justifier que les déchets engendrés, à quelque stade que ce soit, par les produits qu'ils fabriquent, importent ou exportent sont de nature à être gérés dans les conditions prescrites à l'article L. 541-2 ».

Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est mentionné au niveau européen depuis la Directive 75/442/CEE de 1975 et repris dans la Directive 2008/98/CE.

La loi de programmation n° 2009-967 relative à la mise en œuvre du **Grenelle de l'Environnement (I)**, datée du 3 août 2009, fait de la **prévention** de la production de déchets une priorité.

Les lois Grenelle portent engagement national en faveur de l'environnement.

LES NORMES

La norme **ISO/TR 14062 : 2002** est un document international à valeur de norme intitulée « *Management environnemental-intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit* » : elle décrit des concepts et des pratiques permettant l'intégration des aspects environnementaux dans toute démarche de conception et de développement de produit ou de service.

La présomption de conformité des emballages aux exigences essentielles de la Directive européenne 94/62/CE peut être établie grâce à une série de normes.

La norme **NF EN 13427** « Fonctionnalités du système d'emballage » précise notamment la procédure d'utilisation des normes pour l'établissement de la documentation technique.

La prévention par réduction à la source est traitée par la norme **NF EN 13428**.



DEFINITION DE L'ECO-CONCEPTION

L'Eco-conception est une démarche⁽¹⁾ d'entreprise visant l'amélioration de la qualité écologique d'un produit, c'est à dire la réduction de ses impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie (extraction de matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie) tout en conservant sa qualité d'usage (même performance et/ou même efficacité).

LES POINTS CLE DE L'ECO-CONCEPTION

vous pouvez retrouver les questions citées en référence dans le document complet sur www.conseil-emballage.org.

1/ INTÉGRER DÈS LE DÉBUT L'ENSEMBLE DES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES CONCERNÉS PAR LE PRODUIT (questions n° 1, 2, 3, 4)

- ◆ Designers
- ◆ Industriels du conditionnement
- ◆ Supply-chain
- ◆ Achats/développement/Recherche & Développement/Marketing, etc.

2/ INTÉGRER L'USAGE PAR LE CONSOMMATEUR (Questions n° 5, 6, 7, 8)

- ◆ Taux de restitution.
- ◆ Monodose/multidoses/etc.
- ◆ Ouverture/fermeture.
- ◆ Information visible et lisible.

3/ RAISONNER SUR LE SYSTÈME COMPLET D'EMBALLAGE AFIN D'ÉVITER TOUT TRANSFERT D'IMPACT (question n° 9)

- ◆ Emballages de toute matière achetée constituant le produit emballé
- ◆ Emballage primaire/secondaire/tertiaire du produit

4/ OPTIMISER LE POIDS ET/OU LE VOLUME D'EMBALLAGE POUR UNE VALEUR D'USAGE DÉFINIE DU PRODUIT (Questions n° 10, 11, 12, 13, 14)

- ◆ Intégrer l'ensemble des paramètres de livraison et de distribution du produit tout au long de sa vie notamment la palettisation.
- ◆ Intégrer la prévention à la source des impacts environnementaux par :
 - ◇ Réduction du nombre de composants non recyclables.
 - ◇ Optimisation du poids et/ou du volume des composants/éléments du système emballage.
- ◆ Limiter les conditionnements des composants de produits, des matériaux d'emballages et des emballages livrés vides.

5/ OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES LORS DE LA PRODUCTION DES EMBALLAGES (Questions n° 15, 16, 17, 18, 19, 20)

- ◆ Optimiser la fabrication des emballages: adéquation capacité machine et format ou type de matériau, longueur de série, type d'impression, chutes de fabrication, etc
- ◆ Utiliser, dès lors que cela est techniquement et économiquement possible, les matières premières recyclées.

6/ PRENDRE EN COMPTE LA FIN DE VIE DES EMBALLAGES (Questions n° 21, 22, 23, 24, 25)

- ◆ Faciliter le désassemblage des composants/éléments constitués de matériaux différents d'emballages usagés en vue de leur tri et de leur valorisation.
- ◆ Veiller à ce que l'emballage après usage soit recyclable et effectivement recyclé.

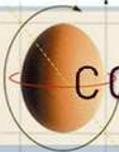
LES 4 REGLES DE BASE DE L'ECO-CONCEPTION

- ◆ **Etre conforme** aux différentes réglementations notamment **respecter les exigences essentielles** (Directive européenne 94/62/CE)
- ◆ **Veiller** à ne pas altérer la valeur d'usage du produit
- ◆ **Considérer** une approche en analyse de cycle de vie complet du produit emballé
- ◆ **Prendre en compte** le système complet de l'emballage (emballage amont, primaire, secondaire et tertiaire)

LES ATTRIBUTS D'UN OUTIL PERTINENT

Un outil pertinent devra prendre en compte les 6 points-clés et les 4 règles ci-dessus.

⁽¹⁾ source ADEME



MISSIONS DU CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

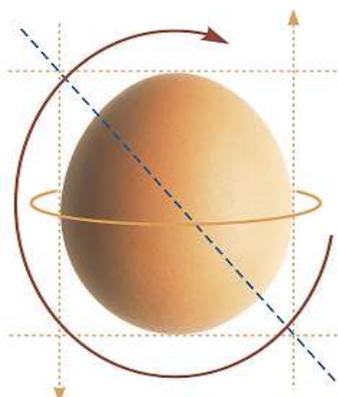
- ◆ Elaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, de commercialisation et d'utilisation de l'emballage des produits.
- ◆ Etre moteur dans l'élaboration d'une politique responsable d'éco-conception des produits.
- ◆ Développer la prévention par réduction à la source
- ◆ Emettre des avis ou recommandations aux pouvoirs publics
- ◆ Organiser la concertation entre les partenaires

LES HUIT COLLEGES DU CNE

- ◆ Fabricants de matériaux d'emballages,
- ◆ Fabricants d'emballages,
- ◆ Industriels de produits de grande consommation,
- ◆ Entreprises de la distribution,
- ◆ Sociétés agréées et opérateurs du secteur de la collecte et de la valorisation,
- ◆ Associations de consommateurs,
- ◆ Associations de protection de l'environnement,
- ◆ Collectivités locales

LES PUBLICATIONS DU CNE

- ◆ Eco-conception & Emballages: Guide méthodologique
- ◆ Note de position du CNE : Allégations environnementales portant sur les emballages des produits
- ◆ La Prévention du gaspillage et des pertes des produits de grande consommation : le rôle clé de l'emballage
- ◆ L'Emballage et la Santé, l'Hygiène et la Sécurité
- ◆ Les Indicateurs clé de Prévention
- ◆ La Prévention en actions, vers une dynamique de Rupture



CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE
DES PARTENAIRES POUR LE MEILLEUR DE L'EMBALLAGE

CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE
71 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
Tel : 01 53 64 80 30
Fax : 01 45 01 75 16
Email : c.n.e@wanadoo.fr
www.conseil-emballage.org

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Avec le soutien technique et financier de l'ADEME